



# **RÈGLEMENTS 2022 NASCAR TRUCK**

Mise à jour : 28 mars 2022

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>INTRODUCTION</b> .....                       | 5  |
| <b>1. CHÂSSIS ET CAGE PROTECTRICE</b> .....     | 6  |
| 1.1. CHÂSSIS .....                              | 6  |
| 1.2. CAGE PROTECTRICE .....                     | 6  |
| <b>2. CARROSSERIE</b> .....                     | 7  |
| 2.1. SPÉCIFICATIONS .....                       | 7  |
| 2.2. AILERON .....                              | 8  |
| 2.3. PARE-BRISE ET VITRES .....                 | 8  |
| 2.4. AÉRATION .....                             | 8  |
| <b>3. SUSPENSION AVANT</b> .....                | 8  |
| 3.1. TABLES DU HAUT .....                       | 8  |
| 3.2. TABLES DU BAS .....                        | 9  |
| 3.3. BARRE STABILISATRICE .....                 | 9  |
| 3.4. JOINTS À ROTULE (BALL JOINTS) .....        | 9  |
| 3.5. RESSORTS AVANT .....                       | 9  |
| 3.6. « BUMP STOP » .....                        | 9  |
| 3.7. AMORTISSEURS AVANT .....                   | 10 |
| <b>4. SUSPENSION ARRIÈRE</b> .....              | 10 |
| 4.1. SYSTÈME ARRIÈRE .....                      | 10 |
| 4.2. RESSORTS ARRIÈRES .....                    | 10 |
| 4.3. AMORTISSEURS ARRIÈRES .....                | 10 |
| <b>5. DIRECTION</b> .....                       | 10 |
| <b>6. FREINS</b> .....                          | 11 |
| <b>7. ROUES</b> .....                           | 11 |
| <b>8. PNEUS</b> .....                           | 11 |
| <b>9. MOTEUR</b> .....                          | 12 |
| 9.1. MOTEURS AUTORISÉS .....                    | 12 |
| 9.2. SPÉCIFICATIONS MOTEUR GM RECONSTRUIT ..... | 12 |
| 9.2.1 « INTAKE » .....                          | 12 |
| 9.2.2 « TIMING CHAIN » .....                    | 12 |

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 9.2.3  | <b>CAM</b> .....  | 12 |
| 9.2.4  | <b>POUSOIRS HYDRAULIQUES (LIFTERS) ET CULBUTEURS (ROCKERS)</b> .....  | 12 |
| 9.2.5  | <b>TÊTES</b> .....  | 12 |
| 9.2.6  | <b>BLOCK</b> .....  | 13 |
| 9.2.7  | <b>PISTONS</b> .....  | 13 |
| 9.2.8  | <b>BIELLES</b> .....  | 13 |
| 9.2.9  | <b>VILEBREQUIN</b> .....  | 13 |
| 9.2.10 | <b>« DAMPER »</b> .....   | 13 |
| 9.2.11 | <b>BALANCEMENT</b> .....  | 13 |
| 9.2.12 | <b>POMPE À L'HUILE</b> .....  | 14 |
| 9.2.13 | <b>CARTER À L'HUILE (PAN)</b> .....                                   | 14 |
| 9.3    | <b>POSITION</b> .....   | 14 |
| 10.    | <b>DISTRIBUTEUR</b> .....   | 14 |
| 11.    | <b>LIMITEUR DE RÉVOLUTION</b> .....                                   | 14 |
| 12.    | <b>ALTERNATEUR</b> .....  | 14 |
| 13.    | <b>POMPE À EAU</b> .....  | 14 |
| 14.    | <b>POULIES ET COURROIES</b> .....                                     | 15 |
| 15.    | <b>RADIATEUR</b> .....  | 15 |
| 16.    | <b>SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT</b> .....                                    | 15 |
| 17.    | <b>CARBURATEUR</b> .....  | 15 |
| 18.    | <b>SYSTÈME DE FILTRATION D'AIR</b> .....                              | 15 |
| 19.    | <b>ESSENCE</b> .....  | 16 |
| 19.1.  | <b>POMPE À ESSENCE ET LIGNE À ESSENCE</b> .....                       | 16 |
| 19.2.  | <b>RÉSERVOIR</b> .....  | 16 |
| 19.3.  | <b>ESSENCE</b> .....  | 16 |
| 20.    | <b>DIFFÉRENTIEL – SUJET À DISCUTER À LA RÉUNION DES PILOTES</b> ..... | 16 |
| 20.1.  | <b>DIFFÉRENTIEL FORD 9"</b> .....                                     | 16 |
| 20.2.  | <b>DIFFÉRENTIEL « QUICK CHANGE »</b> .....                            | 16 |
| 21.    | <b>ARBRE DE TRANSMISSION (DRIVE SHAFT)</b> .....                      | 17 |
| 22.    | <b>TRANSMISSION</b> .....   | 17 |
| 23.    | <b>EMBAYAGE</b> .....   | 17 |
| 24.    | <b>POIDS</b> .....  | 17 |

|     |   |    |
|-----|---|----|
| 25. | <b>PESÉES</b> .....                     | 18 |
| 26. | <b>MIROIRS</b> .....                    | 18 |
| 27. | <b>RADIO RÉCEPTEUR / ÉMETTEUR</b> ..... | 18 |
| 28. | <b>TRANSPONDEUR</b> .....               | 18 |
| 29. | <b>EXIGENCES DE SECURITE</b> .....      | 18 |
| 30. | <b>LETTAGE ET AUTOCOLLANTS</b> .....    | 19 |

## INTRODUCTION

**Une refondation du document des règlements s'imposait pour la saison 2022. Les règlements sont les mêmes que les saisons passées, sauf quelques exceptions.**

**Tous les règlements sont sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.**

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels.

Tout article non couvert dans les sections des règlements suivants devra être vérifié avec l'inspecteur technique, et sa décision sera finale.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un des règlements, l'Autodrome Chaudière a la priorité sur celle-ci.

Les règles et/ou les règlements qui y sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règlements régissent tous les événements, et en participant à ces événements, tous les participants sont réputés avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à respecter ces règlements.

Aucune expression ou la garantie de sécurité implicite devra résulter de la publication ou de la conformité des règles et/ou règlements. Ils sont conçus comme un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucun cas une garantie contre les blessures ou la mort d'un participant, d'un spectateur ou d'un officiel.

Nous vous conseillons de communiquer avec nous si vous avez des doutes sur l'éligibilité de votre voiture ou avant d'y effectuer toutes modifications non traitées dans la réglementation.

---

## 1. CHÂSSIS ET CAGE PROTECTRICE

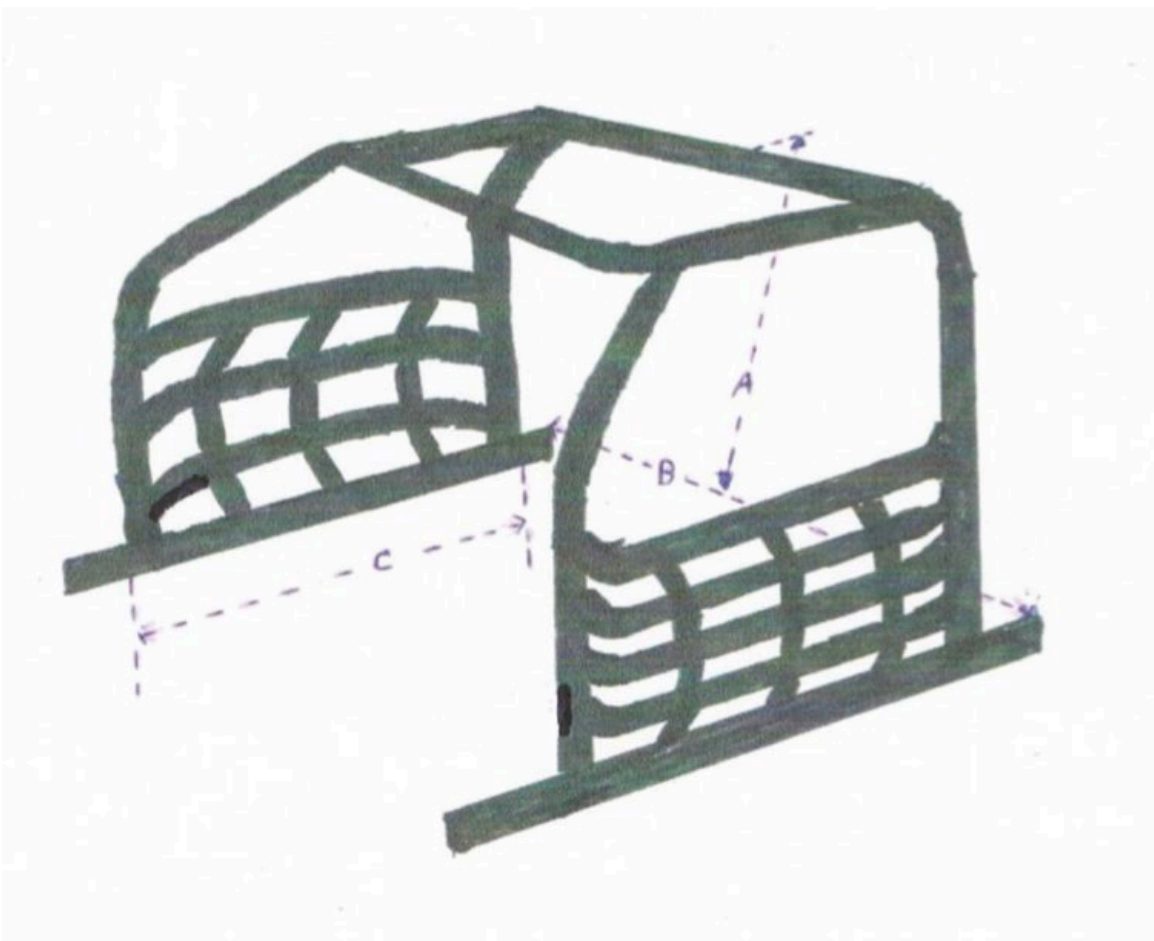
---

### 1.1. CHÂSSIS

- 1.1.1. Toutes les voitures auront un empattement minimal de 107" et un maximum de 108,5" mesuré centre en centre des roues.
- 1.1.2. La hauteur du châssis doit être à un minimum de 4" du sol.
- 1.1.3. Largeur de bande de roulement maximale de 67" (tread width) tolérance de 1/2". En tout temps la bande de roulement arrière doit être à l'intérieur de la bande de roulement avant.
- 1.1.4. Le châssis avant de Camaro ou un châssis avant tubulaire est accepté, mais les points d'attache des tables du bas doivent respecter les positions du châssis avant d'origine de camaro ou du châssis avant Howe 358-8-01 ou Port City CSS110.
- 1.1.5. Le cadre doit être de dimension 2" X 3" et de 0.090 d'épaisseur minimum. Des renforts de 2" X 2" sous le différentiel sont permis à partir du châssis arrière jusqu'au châssis central.
- 1.1.6. Le cadre entourant le réservoir à essence doit être tubulaire 0.090 d'épaisseur d'au moins 2" x 2".
- 1.1.7. Le cadre arrière doit être de 2" X 3" minimum et avec un minimum de 0.090 d'épaisseur et passer par-dessus l'essieu.

### 1.2. CAGE PROTECTRICE

- 1.2.1. La cage protectrice doit être construite avec des tuyaux en acier de 1 3/4" de diamètre avec 0.095 minimum d'épaisseur.
- 1.2.2. Les 4 coins de la cage doivent être soudés au châssis symétriquement des deux côtés.
- 1.2.3. Pas de décalage « offset ».
- 1.2.4. Un minimum de 4 tuyaux horizontaux est obligatoire dans la porte du pilote et 3 dans la porte de droite. Un « X » est aussi accepté dans la porte de droite.
- 1.2.5. Distance minimum de l'arrière de la cage au centre du différentiel : 32 pouces mesuré en bas de la cage (châssis)
- 1.2.6. Les cages construites après 2018 : (Voir schéma)
  - 1.2.6.1. Hauteur minimum de la cage : 46 pouces mesurée du dessus du montant supérieur au-dessus du montant du haut de la cage. (A)
  - 1.2.6.2. Largeur des montants extérieur : 56 1/4" mesurée de l'extérieur des montant arrière. (B)
  - 1.2.6.3. Distance des montants avant et arrière de la cage : 47" mesurée de l'extérieur. (C)



---

## 2. CARROSSERIE

---

### 2.1. SPÉCIFICATIONS

- 2.1.1. Carrosserie des fabricants « Five Star » ou « AR Body » de camion CHEVROLET SILVERADO 1500, FORD F-150, DODGE RAM 1500 OU TOYOTA TUNDRA avec cabine régulière. Fibre de carbone interdit.
- 2.1.2. La carrosserie doit être centrée sur le châssis.
- 2.1.3. La hauteur minimum doit être de 57" mesurée du sol au centre du toit.
- 2.1.4. La carrosserie doit être à 4" du sol dans les côtés à l'exception du pare-chocs avant.
- 2.1.5. Aucune modification pour changer l'aérodynamisme est toléré.
- 2.1.6. Une plaque de protection en acier de minimum 1/8" ou une plaque d'aluminium 3/16" sous le carter d'huile est autorisée mais aucune plaque pour modifier l'aérodynamisme sous le camion est tolérée.

## 2.2. AILERON

- 2.2.1. Un aileron arrière est obligatoire, maximum de 5'' de hauteur et 1/8'' d'épaisseur.
- 2.2.2. L'inclinaison doit se situer entre 58 degrés et 62 degrés.
- 2.2.3. L'aileron ne doit pas excéder la largeur de la carrosserie, avec aucune courbe.
- 2.2.4. Des supports sont permis à l'arrière de l'aileron.

## 2.3. PARE-BRISE ET VITRES

- 2.3.1. Un pare-brise en polycarbonate clair et en bon état d'une épaisseur minimum de 1/8'' est requis. 2 renforts verticaux minimum de 1 pouce de largeur sont obligatoires au centre du pare-brise.
- 2.3.2. La vitre arrière complète en polycarbonate est obligatoire. Aucun lettrage complet dans la vitre arrière, le pilote doit être en mesure de voir et d'être vu.
- 2.3.3. Les vitres de côté sont interdites.

## 2.4. AÉRATION

- 2.4.1. Il est permis de percer des trous dans le pare-chocs avant afin d'aérer le radiateur et/ou les freins avant.
- 2.4.2. Un ventilateur électrique pour les freins est permis.
- 2.4.3. Un conduit d'air simple ou double dans l'ouverture de la porte de droite, à l'emplacement normale de la vitre, est autorisé pour ventiler le pilote et/ou les freins arrières.
- 2.4.4. Les murs pare-feu doivent être parfaitement étanches.

---

## 3. SUSPENSION AVANT

---

### 3.1. TABLES DU HAUT

- 3.1.1. Les tables du haut doivent être en acier tubulaires, avec un maximum de 1'' de différence en longueur des 2 côtés.
- 3.1.2. Les points d'attache des tables du haut doivent être soudés au châssis. Un support à glissière est permis.
- 3.1.3. Tiges de table en aluminium sont acceptées.
- 3.1.4. Pas de bras de table ajustable.
- 3.1.5. Tables « low Friction » interdites.



### **3.2. TABLES DU BAS**

- 3.2.1. Tables du bas de Chevrolet Camaro ou de Ford Crown Victoria d'origine seulement.
- 3.2.2. Elles doivent être de même configuration et de la même longueur des deux côtés.
- 3.2.3. La seule modification acceptée est l'appui pour le ressort et la barre stabilisatrice.
- 3.2.4. « Bushing » de métal permis.

### **3.3. BARRE STABILISATRICE**

- 3.3.1. Barre stabilisatrice d'origine ou équivalente d'un maximum de 1.250" de diamètre.
- 3.3.2. La longueur doit être d'origine, elle ne peut pas être coupée.
- 3.3.3. Ajustement et « heim joint » permis.
- 3.3.4. Si la barre stabilisatrice est placée sous la table du bas, une glissière d'usure peut être soudée sous cette table ou sur la barre.
- 3.3.5. Aucune barre stabilisatrice autorisée à l'arrière de la voiture.

### **3.4. JOINTS À ROTULE (BALL JOINTS)**

- 3.4.1. Les joints à rotule (ball joints) doivent être d'origine GM ou DODGE ou équivalent.
- 3.4.2. Les joints à rotule (ball joints) dites « low friction » et les joints à rotule (ball joints) ajustables sont acceptées

### **3.5. RESSORTS AVANT**

- 3.5.1. Les ressorts avant doivent être d'un minimum 5" de diamètre, installés à l'endroit original.
- 3.5.2. Longueur minimum de 9".
- 3.5.3. « Spring rubber » interdit.
- 3.5.4. Montant maximum d'achat pour chaque ressort est de \$150.00.
- 3.5.5. Vis d'ajustement (jack screw) autorisé.

### **3.6. « BUMP STOP »**

- 3.6.1. Aucun « Bump stop », « Bump springs » ou système de retenue permis.**

### 3.7. **AMORTISSEURS AVANT**

- 3.7.1. Les amortisseurs Afco, séries 10, 12 ou 14 de 7'' permis. Pro Shock série WB 7'' permis.
- 3.7.2. Les points d'attache des amortisseurs peuvent être soudés ou monté avec des supports de fixation sur les tubes.
- 3.7.3. Il est permis de les mettre au centre de la table.
- 3.7.4. Un seul amortisseur par roue.

---

## 4. **SUSPENSION ARRIÈRE**

---

### 4.1 **SYSTÈME ARRIÈRE**

- 4.1.1. Système trois points et « panhard bar » permis et doivent être solide (aucun absorbeur, ressort, amortisseur ou bague de caoutchouc)
- 4.1.2. « Truck arms » avec un maximum de 16'' d'écartement intérieur à l'avant.
- 4.1.3. L'installation des vis des ressorts doit être linéaire, soit en avant, au centre ou en arrière du différentiel.

### 4.2. **RESSORTS ARRIÈRES**

- 4.2.1. Les ressorts arrière doivent être d'un minimum de 5'' de diamètre et d'une longueur minimum de 9''
- 4.2.2. Caoutchouc de ressort (spring rubber) accepté.
- 4.2.3. Montant maximum d'achat pour chaque ressort est de \$150.00.
- 4.2.4. Vis d'ajustement (jack screw) autorisé.

### 4.3. **AMORTISSEURS ARRIÈRES**

- 4.3.1. Les amortisseurs Afco, séries 10, 12 ou 14 de 9'' permis. Pro Shock série WB 9'' permis.
- 4.3.2. Les points d'attache des amortisseurs peuvent être soudés ou monté avec des supports de fixation sur les tubes.
- 4.3.3. Un seul amortisseur par roue.

---

## 5. **DIRECTION**

---

- 5.1. Boîtier de direction (steering box) en acier de GM d'origine ou équivalent
- 5.2. « Idle arm » GM ou équivalent, ajustable non permis, aucun chauffage ni pliage.
- 5.3. « Center link » ajustable permis.
- 5.4. « Tie rod end » peut être remplacé par des « radius rod » en aluminium d'un minimum de 1'' de diamètre avec des « rod end » de 5/8''

- 5.5. « Spindles » GM d'origine pleines dimensions (full size) « left hander » 054-73-11-L, 054-73-12R accepté.
- 5.6. Moyeu (hub) BRP861C ou MP20150116 accepté.

---

## 6. FREINS

---

- 6.1. Freins fonctionnels aux quatre roues et installation d'origine.
- 6.2. Disques avant d'origine, série économique, 1.25" d'épaisseur maximum. Aucun perçage ou rainures.
- 6.3. Disque arrière d'origine ou flottant, série économique, 1.25" d'épaisseur maximum. Aucun perçage ou rainures.
- 6.4. Étriers d'origine en acier de Camaro, Caprice ou Howe à simple piston à l'avant.
- 6.5. Étriers d'acier de type métrique (frame G) à l'arrière seulement.
- 6.6. « Master cylindres » et pédales de freins de type course acceptés.
- 6.7. Valve proportionnelle permise.

---

## 7. ROUES

---

- 7.1. Roues en acier 8" de largeur, 15" de diamètre et 0.125 d'épaisseur seulement.
- 7.2. Poids minimum de 21 livres.
- 7.3. Roue avec un décalage (offset) de 3" et 4" acceptée.
- 7.4. « Spacer » de roue d'un maximum de 1" accepté avec « Stud » 5/8".

---

## 8. PNEUS

---

- 8.1. L'achat des pneus doit se faire à l'Autodrome Chaudière.
- 8.2. 6 pneus maximum alloués pour la première participation à un programme.
- 8.3. 1 pneu maximum alloué pour les courses de 99 tours et moins.**
- 8.4. 2 pneus maximum alloués pour les courses de 100 tours et plus.**
- 8.5. Toute équipe de course aura la responsabilité de se procurer, à la remorque des pneus, un formulaire d'enregistrement pour les achats des pneus. Elle devra soumettre ce formulaire au responsable des pneus au plus tard à la réunion des pilotes. Si une équipe se procure des pneus usagés d'une autre équipe, elle aura la responsabilité d'enregistrer ces pneus à l'aide du même formulaire et ceux-ci seront considérés comme s'ils avaient été achetés neufs. Tout manquement sera passible de disqualification.**
- 8.6. Aucune limite dans le nombre de pneus pour les tests.
- 8.7. Les pneus achetés lors des séances de tests ne pourront pas être utilisés la journée d'un programme.**
- 8.8. Aucun trempage des pneus (soak) ou application de substance quelconque ou traitement extérieur/intérieur sur les pneus est autorisé.**
- 8.9. Aucun purgeurs (bleeders) ou autre système permis.

---

## 9. MOTEUR

---

### 9.1 MOTEURS AUTORISÉS

- 9.1.1 Moteurs acceptés : GM « crate » 602 ou moteur GM 350 reconstruit.
- 9.1.2 Les deux moteurs doivent être passés sur le « dyno » et scellés par le motoriste MAC ROD à Vallée-Jonction et devront respecter 350 HP et 400 livres de torque maximum. Les moteurs scellés des années antérieures seront acceptés avec la feuille de « dyno » et les numéros de « seal »

### 9.2 SPÉCIFICATIONS MOTEUR GM RECONSTRUIT

#### 9.2.1 « INTAKE »

- 9.2.1.1 Le système d'admission du moteur (Intake) doit être en aluminium : GM performer 2101.

#### 9.2.2 « TIMING CHAIN »

- 9.2.2.1 La chaîne de distribution (timing chain) d'origine du moteur ou double permis.
- 9.2.2.2 « True roller » permis.

#### 9.2.3 CAM

- 9.2.3.1 GM :350 lift maximum .447 – duration .222, .222 federal CS179R
- 9.2.3.2 Tolérance de 1% sur les mesures des catalogues lors des mesures par ordinateur, ce qui signifie AUCUNE MODIFICATION.

#### 9.2.4 POUSOIRS HYDRAULIQUES (LIFTERS) ET CULBUTEURS (ROCKERS)

- 9.2.4.1 Les poussoirs hydrauliques (lifters) d'origine ou pièces de remplacement similaires.
- 9.2.4.2 Poussoirs hydrauliques (lifters) solides ou « anti-pump up » permis.
- 9.2.4.3 Pas de poussoirs hydrauliques à rouleau (roller lifters).
- 9.2.4.4 Le ratio maximum des culbuteurs (rockers) est de 1.5.
- 9.2.4.5 Les culbuteurs à rouleau (roller rockers) permis.

#### 9.2.5 TÊTES

- 9.2.5.1 Têtes de moteur World 042660-1. « Lapping » des valves permis, un angle seulement. 67cc minimum.
- 9.2.5.2 Tête GM 70 cc. Numéros de tête GM: 335-336-441-442-624-824-882-920-991-993 (valve 1.94/1.50)
- 9.2.5.3 « Springs Competition Cam 981 » permis.

**9.2.5.4** Aucune modification tel que le polissage, agrandissement, alignement de passages (« match port ») est permise.

**9.2.5.5** Valves et sièges de valve 3 angles permis.

**9.2.5.6** Valves de « stainless steel » permis.

**9.2.5.7** Pas de « high flow »

**9.2.5.8** Aucune autre modification permise.

**9.2.6** **BLOCK**

**9.2.6.1** Block d'origine GM V-8 en fonte seulement.

**9.2.6.2** Aucun block haute performance.

**9.2.6.3** Perçage (oversize) .040 maximum.

**9.2.6.4** Espacement (deck height): .020 minimum.

**9.2.7** **PISTONS**

**9.2.7.1** Pistons de type « full floating » acceptés - GM : H423NP

**9.2.8** **BIELLES**

**9.2.8.1** Bielles d'origine ou « eagle » acceptées, GM 5.700 « Eagle i beam »

**9.2.8.2** « Full floating » permis.

**9.2.9** **VILEBREQUIN**

**9.2.9.1** Vilebrequin GM d'origine.

**9.2.9.2** Vilebrequin 1182 en acier permis.

**9.2.9.3** Vilebrequin Eagle 103503480 permis.

**9.2.9.4** Aiguisage, alignement et polissage de balancier permis, aucune autre modification.

**9.2.9.5** Aucun « stroker » ou « distroker » permis.

**9.2.9.6** « Stroke » permis : 3,480 ".

**9.2.10** **« DAMPER »**

**9.2.10.1** « Damper » d'origine du moteur ou équivalent de 6 pouces et plus est autorisé.

Pas de « fluidampr », « ATI », « TCI », etc.

**9.2.11** **BALANCEMENT**

**9.2.11.1** Balancement permis. Cependant, les pièces doivent rester originales en design.

**9.2.11.2** Balançage avec « plugs » accepté.

**9.2.11.3** Pas de machinage de pistons, de coupage de balancier de vilebrequin, « cross-drillage », etc.

**9.2.11.4** La bielle (connecting rod) et le piston le plus léger doivent rester intacts.

**9.2.11.5** Fraisage de passage à l'huile permis.

#### 9.2.12 **POMPE À L'HUILE**

**9.2.12.1** Pompe à l'huile d'origine du moteur, « high volume » permis.

**9.2.12.2** « Drysump » non permis.

#### 9.2.13 **CARTER À L'HUILE (PAN)**

**9.2.13.1** Carter à l'huile de type « racing » permis.

**9.2.13.2** Plaque de protection en acier de 1/8" d'épaisseur recommandé.

### 9.3 **POSITION**

9.3.1 La distance entre l'arrière du moteur et du centre du différentiel doit être de 88".

9.3.2 Le moteur doit être au centre du châssis, aucun décalage permis.

9.3.3 La hauteur minimum du centre du « damper » doit être de 7" plus haut que le dessous du châssis central et minimum de 11" du sol en tout temps.

---

### 10. **DISTRIBUTEUR**

---

10.1 Distributeur d'origine GM ou pièce de remplacement « HEI Accel 35361 » seulement.

---

### 11. **LIMITEUR DE RÉVOLUTION**

---

**11.1.1.** Un limiteur de révolution est recommandé mais facultatif.

**11.1.2.** Le limiteur de RPM MSD « Soft Touch Rev Control » PN 8728 est accepté.

**11.1.3.** Les connections doivent être traçables et facilement visibles. Elles doivent être faites avec des connecteurs « 4-pins Deutsch », MSD 8187, pour plan des connections.

**11.1.4.** En utilisant un limiteur de révolution, le pilote et l'équipe de celui-ci acceptent d'échanger son module avec celui que le directeur technique aura choisi (soit celui de l'Autodrome Chaudière ou soit celui d'une autre voiture concurrente)

**11.1.5.** Aucun anti-patinage est permis sous peine de sanctions sévères.

---

### 12. **ALTERNATEUR**

---

**12.1.1.** Alternateur permis sur différentiel ou à la position originale.

**12.1.2.** Alternateur « race mate » intégré dans la pompe à eau en aluminium est accepté.

---

### 13. **POMPE À EAU**

---

**13.1.1.** Pompe à eau d'origine ou l'équivalent.

**13.1.2.** Pompe en aluminium autorisée.

---

## **14. POULIES ET COURROIES**

---

- 14.1.1.** Poulies en aluminium ou en acier autorisées.
- 14.1.2.** Courroies de type « serpentine » ou en « V » autorisés.

---

## **15. RADIATEUR**

---

- 15.1.1.** Radiateur en aluminium est autorisé. Il doit être installé sécuritairement à l'avant du moteur.
- 15.1.2.** Fan électrique acceptée.
- 15.1.3.** Un récipient d'expansion doit être installé sous le capot, du côté droit avec une sortie à l'extérieur afin que le pilote voit s'il y a surchauffe du moteur.
- 15.1.4.** Le liquide antigel n'est pas autorisé.

---

## **16. SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT**

---

- 16.1.1.** Les tuyaux d'échappement (headers) doivent être de marque « Scheonfeld » numéro SCH 135 ou SCH 135 CM2
- 16.1.2.** Les sorties des tuyaux d'échappement (headers) doivent terminer dans un réceptacle fixé sur le côté droit de la voiture. Aucune sortie sous la voiture.

---

## **17. CARBURATEUR**

---

- 17.1. Carburateur « Holley 500 CFM » 2 barils de la série R4412 SEULEMENT avec apparence originale. Le numéro 4412 doit être estampillé sur le corps du carburateur.
- 17.2. Le carburateur doit respecter les jauges « GO NO GO »
- 17.3. Le retrait du « choke » est permis.
- 17.4. Un adaptateur de 1" HVHSS4412-2AI ou BRP376 seulement.
- 17.5. Joint d'étanchéité 1/8" maximum.

---

## **18. SYSTÈME DE FILTRATION D'AIR**

---

- 18.1. Le système de filtration d'air doit se trouver sous le capot.
- 18.2. Un filtre à air doit être d'un maximum de 5" de hauteur.
- 18.3. Une ouverture d'un maximum de 90" carré est permise à l'extrémité du capot, près du pare-brise.
- 18.4. Aucun déflecteur d'air est permis.
- 18.5. Une dénivellation d'un maximum de 2" de hauteur est permis dans le bas du système de filtration d'air.

---

## **19. ESSENCE**

---

### **19.1. POMPE À ESSENCE ET LIGNE À ESSENCE**

- 19.1.1. Pompe à essence d'origine ou équivalent.
- 19.1.2. Pompe à essence électrique non permise.
- 19.1.3. Refroidisseur à essence non permis.
- 19.1.4. La ligne à essence doit être située à l'extérieur de l'habitacle.

### **19.2. RÉSERVOIR**

- 19.2.1. Un réservoir (fuel cell) approuvé SFI 28.1 ou SFI 28.2 est obligatoire et doit être de 22 gallons US maximum.
- 19.2.2. Le réservoir à essence doit être situé à l'arrière du différentiel, à l'intérieur du châssis, à minimum 8" du sol.
- 19.2.3. Le réservoir doit être dans un contenant en acier.
- 19.2.4. Le réservoir doit obligatoirement être installé sécuritairement avec un anneau de protection à 7" du sol.

### **19.3. ESSENCE**

- 19.3.1. À discuter à la réunion des pilotes.**

---

## **20. DIFFÉRENTIEL – SUJET À DISCUTER À LA RÉUNION DES PILOTES**

---

### **20.1. DIFFÉRENTIEL FORD 9"**

- 20.1.1. Ford 9" « Full Floating » en acier accepté, aluminium non permis
- 20.1.2. « Detroit locker » autorisé.
- 20.1.3. Le centre du différentiel doit être centré dans le châssis.
- 20.1.4. « Camber » non permis.
- 20.1.5. Ratio autorisé de 5.67.

### **20.2. DIFFÉRENTIEL « QUICK CHANGE »**

- 20.2.1. Différentiel de marque Winter #5063
- 20.2.2. « Ring/pinion » 4.86
- 20.2.3. « Spool » en aluminium de marque Winter #8115 est autorisé.
- 20.2.4. « Detroit locker » Winter #5114 autorisé.
- 20.2.5. Essieux en acier « gun drilled » acceptés.
- 20.2.6. Ratio autorisé de 5.67. Engrenage (gear): WIN8517A seulement.
- 20.2.7. Différentiel économique avec tubes en acier accepté avec un poids égal ou supérieur à un différentiel Ford 9".



---

## 21. ARBRE DE TRANSMISSION (DRIVE SHAFT)

---

- 21.1. L'arbre de transmission (drive shaft) en acier seulement, doit être peint en blanc et le numéro de la voiture doit être inscrit sur celui-ci.
- 21.2. 2 anneaux de sécurité sont obligatoires et installés à 12 pouces de chaque extrémité de l'arbre de transmission (drive shaft).

---

## 22. TRANSMISSION

---

- 22.1. Transmission en fonte GM d'origine, manuelle 3 vitesses, « Saginaw » ou « Muncie » seulement.
- 22.2. Toutes les vitesses doivent être fonctionnelles incluant la marche arrière.
- 22.3. Ratio 2<sup>ième</sup> vitesse :
  - 22.3.1. « Saginaw » 1.5, 1.68, 1.84, 1.88
  - 22.3.2. « Muncie » 1.57, 1.75
- 22.4. Ratio 3<sup>ième</sup> vitesse : 1 pour 1
- 22.5. Machinage et polissage non autorisé.
- 22.6. Poids minimum de la transmission doit être de 78 livres incluant l'huile.

---

## 23. EMBRAYAGE

---

- 23.1. « Flywheel » doit être d'origine ou équivalent, doit être en fonte ou en acier et avoir un minimum de 15 livres.
- 23.2. Le disque doit avoir un minimum de 10" de diamètre.
- 23.3. La plaque de pression doit être d'origine ou équivalent.
- 23.4. Le poids minimum pour l'ensemble du « flywheel », du disque et de la plaque de pression doit être de 32 livres.
- 23.5. La cloche d'embrayage (bell housing) doit être en acier.

---

## 24. POIDS

---

- 24.1. Toutes les voitures sont pesées avec le pilote après les courses, aucune tolérance.
- 24.2. Poids minimum après la qualification: 3100 livres.
- 24.3. Poids minimum après une finale de 50 tours : 3075 livres
- 24.4. Poids minimum après une finale de plus de 50 tours : 3050 livres
- 24.5. Pourcentage maximum du poids à gauche de la voiture : 56.5 %
- 24.6. Pourcentage minimum du poids à l'avant de la voiture : 50 %
- 24.7. Pas de pièces en titane.
- 24.8. Pas de pièces en tungstène.

---

## 25. PESÉES

---

- 25.1. Les pesées doivent être peintes en blanc et le numéro de la voiture doit être inscrit sur celles-ci.
- 25.2. Les pesées doivent être installées solidement et sécuritairement avec un minimum de 2 boulons de 3/8" et gradés.
- 25.3. Les pesées ne doivent pas être installées à l'avant du moteur ou à l'arrière du réservoir à essence ni plus bas que le châssis.

---

## 26. MIROIRS

---

- 26.1. Un miroir à angle élargi doit être installé au centre en haut du pare-brise.
- 26.2. Un miroir de maximum 4" de diamètre doit être installé du côté gauche de la voiture et à l'intérieur de l'habitacle.

---

## 27. RADIO RÉCEPTEUR / ÉMETTEUR

---

- 27.1. Un récepteur « receiver » est obligatoire.
- 27.2. La communication avec un éclairer (spotter) est permise et celui-ci devra se positionner à l'endroit désigné par la piste.

---

## 28. TRANSPONDEUR

---

- 28.1. Un transpondeur est obligatoire et peut être loué ou acheté à la piste.
- 28.2. Le transpondeur doit être installé au côté droit du réservoir à essence, à un minimum de 6" à l'arrière du différentiel.

---

## 29. EXIGENCES DE SECURITE

---

- 29.1. Un habit anti-feu approuvé SFI 3.2A/1 ou 3.2A/3 ou 3.2A/5 ou 3.2A/10 ou 3.2A/15 ou 3.2A/20, des souliers de course recouvrant la cheville ainsi que des gants longs approuvés SFI 3.3 sont obligatoires. Si votre habit anti-feu a une certification SFI inférieure à /.2A/10, des sous-vêtements en « nomex » approuvés SFI 3.3 sont obligatoires, et recommandés pour les certifications SFI 3.2A/10 et plus.
- 29.2. Un casque approuvé SNELL SA, 5 ans maximum. « Full face » fortement recommandé. Si un casque ouvert est utilisé, une cagoule anti-feu est obligatoire. Système de retenue de la tête et cou obligatoire, approuvé SFI 38.1 ou MRX pro 1015910091 (hans, defender et autre acceptés). Le dispositif doit être changé lors d'un impact majeur, ou si la date inscrite sur le dispositif dépasse 5 ans.
- 29.3. Un filet approuvé SFI 27.1 obligatoire dans la porte du pilote et avec une installation professionnelle. Rod d'acier d'un diamètre minimum de ½ pouce, courroie 1 pouce de large. Le pilote doit être en mesure de fixer et retirer le filet lorsque ses ceintures sont attachées.
- 29.4. Siège de course en aluminium approuvé SFI 39.1 ou 39.2 obligatoire bien fixé à la cage de sécurité. Ceinture de course 5 points obligatoire, 6 et 7 points recommandée,

approuvée (SFI 16.1 ou 16.5). Les ceintures doivent être changées lors d'un impact majeur, ou lorsque la date inscrite sur les ceintures est de plus de 5 ans. Système d'ancrage adéquat obligatoire.

- 29.5.** Extincteur 2.5 minimum obligatoire dans la voiture, type ABC fixé de façon sécuritaire avec fixation en acier ou système « Race Safe ». Un extincteur obligatoire dans les puits pour chaque équipe, type ABC minimum 20 livres placé en vue à l'arrière droit de la remorque de l'équipe.
- 29.6.** Batterie installée et fixée de façon sécuritaire sous le camion. Interrupteur principal (cut off) à l'intérieur de l'habitacle, accessible par la porte de gauche ou sur la carrosserie à la base de la vitre arrière du côté gauche (deux interrupteurs sont fortement recommandés). Cet interrupteur ou ces interrupteurs doivent couper le courant reliant la batterie au démarreur, ainsi que l'ignition du moteur.

---

### **30. LETTRAGE ET AUTOCOLLANTS**

---

- 30.1.** Les numéros doivent être d'un minimum de 18'' de hauteur et apposés de chaque côté de la voiture.
- 30.2.** Un numéro de 30'' de hauteur sur le toit de la voiture.
- 30.3.** Un numéro de 5'' minimum de hauteur doit être apposé à la droite du pare-brise ou sur le coin droit du pare-chocs.
- 30.4.** Le nom du pilote doit être inscrit de chaque côté du toit ou sous le numéro des portes et être de 3'' de hauteur.
- 30.5. Le haut du pare-brise doit être réservé au commanditaire de la division.**
- 30.6. Les autocollants des commanditaires de NASCAR doivent être obligatoirement collés sur les ailes de la voiture selon le schéma ci-après pour se prévaloir du fond de points.**

**2022 NASCAR ADVANCE AUTO PARTS  
WEEKLY SERIES**



\*10th Scale